

La Canadienne de la rive-sud de Montréal et la Française de Provence selon deux Français du siècle dernier

Conrad M. Morin

Volume 10, Number 1, juin 1956

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/301748ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/301748ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (print)

1492-1383 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Morin, C. M. (1956). La Canadienne de la rive-sud de Montréal et la Française de Provence selon deux Français du siècle dernier. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 10(1), 117–120. <https://doi.org/10.7202/301748ar>

DOCUMENTS INÉDITS

I

LA CANADIENNE DE LA RIVE-SUD DE MONTRÉAL ET LA FRANÇAISE DE PROVENCE SELON DEUX FRANÇAIS DU SIÈCLE DERNIER

Au printemps de 1843 la paroisse de Longueuil, grâce à la générosité du curé Brassard et à la collaboration des Oblats de Marie-Immaculée, désirait y établir un noviciat des Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie de Marseille pour que cette communauté y tînt un pensionnat de filles. La chose paraissait d'autant plus facile que le Père Pierre-Adrien Telmon, O.M.I., ex-professeur aux grands séminaires de Marseille et d'Ajaccio, puis missionnaire au Canada depuis décembre 1841, avait déjà comme candidates notamment « deux demoiselles de talent et de rare vertu » (cf. sa lettre du 11 mars 1843 à Mgr de Mazenod, aux archives de la curie généralice O.M.I., à Rome: *Telmon à Mazenod*, 1843).

C'étaient Eulalie Durocher (Mère Marie-Rose), de St-Antoine-sur-Richelieu, et Mélodie Dufresne (Mère Marie-Agnès), son amie intime de Belœil. Or, pour éviter l'échec de l'entreprise, le Père Telmon recommande au Fondateur des Oblats d'avertir la Fondatrice de Marseille de bien choisir les sujets qu'elle enverrait au Canada. Voici comment il illustre entre autre sa pensée à son Supérieur, l'évêque de Marseille :

Un des premiers citoyens de la ville disait hier à Mr le Curé que dès qu'il y aura un pensionnat [*de Sœurs*] à Longueuil, plusieurs familles y enverraient leurs enfants parce qu'ils s'y trouveront mieux. Ce pensionnat n'aura qu'à être bien monté et bien mené. Il existe déjà dans l'école des filles [*tenu pour la Fabrique par Henriette Céré, qui y deviendra la seconde compagne de Mère Marie-Rose sous le nom de Mère Marie-Madeleine*] et se compose d'une douzaine d'enfants de la paroisse.

L'essentiel est que les Sœurs puissent tout d'abord inspirer la confiance. Qu'elles soient bien élevées, qu'elles aient des manières convenables, soient bien instruites et surtout bonnes religieuses.

Je me permettrai de vous rappeler encore ici, qu'il n'y a point de paysan dans ce pays; tout est dame ou demoiselle; les personnes du sexe sont toujours mises, hors de la maison, comme les personnes de rang dans Marseille. Dans leur maison, ils sont d'une propreté extraordinaire, même quand ils sont pauvres, ce qu'on ne peut savoir qu'en les voyant de près. Ils sont fort polis et honnêtes, ont un très bon accent, et souvent, en laissant de côté l'habit qui est fort simple, quoique toujours très propre chez les hommes, vous croiriez parler à un gentilhomme quand vous n'entretenez que le possesseur d'un coin de terre et d'une pauvre maison de bois.

Les Sœurs auront de plus à soutenir avec avantage le parallèle qu'on fera d'elles avec les Sœurs du pays. Veuillez donc les bien choisir. Prenez les meilleures, les plus instruites, celles qui réuniront le plus de connaissances et qui connaîtraient, s'il se peut, la musique et le dessin, (extrait de sa lettre à Mgr Charles-Eugène de Mazenod, 5 avril 1843, archives générales des O.M.I., à Rome: *Telmon à Mazenod*, 1843).

* * *

La Fondatrice de la susdite communauté de Marseille n'ayant pu envoyer aucune de ses religieuses à Longueuil, le noviciat projeté s'ouvrit quand même dans la petite école-pensionnat de la Fabrique, le 28 octobre 1843, grâce à Eulalie Durocher et ses deux compagnes susdites. Autorisées à suivre les « règles et constitutions » des Sœurs de Marseille sous la direction du Père Jean-François Allard, O.M.I., ex-professeur d'Écriture Sainte au grand séminaire de Marseille et pédagogue éminent, arrivé au Canada un mois plus tôt (24 sept. 1843) en qualité de maître du noviciat des Oblats à Longueuil, les trois postulantes canadiennes en revêtent l'habit (28 fév. 1844); mais, une fois transportées dans le nouveau couvent (9 août 1844) construit par

la Fabrique, Mgr Bourget les admet à la profession et en forme une communauté indépendante de celle de Marseille, quoique de même nom, et directement soumise à l'évêque de Montréal (8 déc. 1844).

Or, comme il était question d'union possible entre les deux communautés et de nécessité de religieuses pour l'éducation de sourdes-muettes, le Père Allard écrit à son tour à Marseille, cette fois-ci au Père Tempier, O.M.I., assistant général des Oblats ainsi que législateur et directeur spirituel de la communauté marseillaise. Voici donc son point de vue :

Mgr de Montréal demanderait deux bons sujets choisis parmi les Sœurs de Marseille qui fussent dans le cas de former les sourdes et muettes suivant les méthodes connues; car il n'existe pas une seule école de ce genre dans ce diocèse et il réserve cette œuvre au couvent de Longueuil pour lui donner un peu de relief. Pour vous faire une idée de l'exigence des Canadiens s'il nous arrivait des Sœurs de France, il faut savoir qu'ici, dans nos campagnes, toutes les demoiselles ont tout le ton et les bonnes manières des demoiselles de nos villes de France qui auraient reçu une excellente éducation, même délicatesse, même honnêteté. Les demoiselles des campagnes le disputent à celles de la ville de Montréal par leur élégance et l'*accent pour la langue française*. A toutes ces considérations s'en joint une autre qu'il n'est pas hors de propos de signaler. C'est qu'il est bon de relever aux yeux du public l'idée qu'on a conçue ici des Sœurs de Marseille. On a dit imprudemment [*il s'agit du Père Léonard Baveux, français également*] qu'elles étaient ignorantes. Vous comprenez d'ailleurs que des étrangères qui paraîtraient ici, doivent au moins en savoir un peu plus que celles du pays. Voyez, je vous prie, ce que vous pourriez nous envoyer (extrait de sa lettre au P. Tempier, 21 janvier 1845, archives générales des O.M.I., curie générale, à Rome: *Allard à Tempier*, 1845).

* * *

Étant donné le caractère privé des deux lettres en cause ainsi que la gravité et la compétence de leurs auteurs, les deux

extraits ci-dessus constituent deux témoignages importants, et dignes de créance, relatifs à cette portion de la société canadienne du temps. C'est pourquoi, avons-nous cru rendre service en les publiant ici.

Rome

P. Conrad M. MORIN, o.f.m.